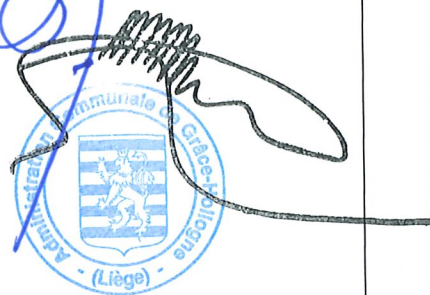




Approuvé par le Conseil communal
de Grâce-Hollogne
en séance du **20 MARS 2025**
Par le Collège:
Le Directeur général, Le Bourgmestre,



PROGRAMME CLE 2025 - 2030

Approuvé en Commission Communale de l'Accueil le 14 mars 2025
Approuvé au Conseil communal le 20 mars 2025

Service de l'Accueil Temps Libre

Rue Joseph Heusdens, 24 – 4460 Grâce-Hollogne

Echevine de l'Enseignement – ATL : Annie CROMMELYNCK

Chef de bureau : Virginie POLIS

Coordinatrice ATL : Jenny MUNGIOVI

☎ 04/231.48.53 – ✉ jenny.mungiovi@grace-hollogne.be

SOMMAIRE

PARTIE GENERALE :

1. Introduction	3
2. Présentation de la commune	4
3. Identification des opérateurs d'accueil	7
4. Constat de l'analyse des besoins révélés dans l'état des lieux	9
5. Objectifs généraux et spécifiques	10
6. Modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil	11
7. Modalités d'information aux usagers potentiels	12
8. Modalités de répartition des moyens publics octroyés aux secteurs	13
9. PAD	14

DIVERS :

Quelques illustrations de l'ATL sur la commune de Grâce-Hollogne : 16



1. Introduction

Qu'est-ce qu'un programme CLE ?

« Le programme CLE est un programme de coordination locale pour l'enfance. Cet outil a pour objectif de structurer l'offre d'accueil sur la Commune de manière à répondre collectivement aux besoins révélés par l'état des lieux. Il vise le développement d'initiatives existantes ou la création de nouvelles initiatives, par le biais d'un effort d'un ou plusieurs opérateurs ou par le biais de collaboration et de partenariats. »

Ce programme est « relatif à une zone géographique déterminée, concertée au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si les moyens le permettent, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent des besoins révélés par l'état des lieux ».

Le présent document vise donc à coordonner l'offre d'Accueil Temps Libre sur le territoire de la Commune de Grâce-Hollogne.

Il est composé de deux parties :

- une première partie générale comprenant des informations propres aux opérateurs de l'accueil qui participent à ce programme, l'analyse des besoins d'accueil révélés par l'état des lieux de l'accueil extrascolaire, les objectifs prioritaires retenus pour améliorer l'accueil extrascolaire, les modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil qui participent au présent programme, les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE et les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE.
- Une seconde partie, soit les annexes reprenant, sous forme de tableau, des informations relatives aux opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ainsi que le PV de la CCA et la délibération du Conseil communal approuvant le présent document.



2. Présentation de la commune

Province de Liège et situation de Grâce-Hollogne

Source : www.google.be



Concerne les enfants en âge scolaire (2,5 à 13 ans) toute population confondue

Source : service Population

Liège

Commune de Grâce-Hollogne

Critères de sélection

Code postal:

Type de quartier:

Naissance du

01/01/2012

Nationalité:

Registre d'inscription:

Langue d'inscription:

Date de sélection: 19/12/2024

Code rue:

Quartiers:

au

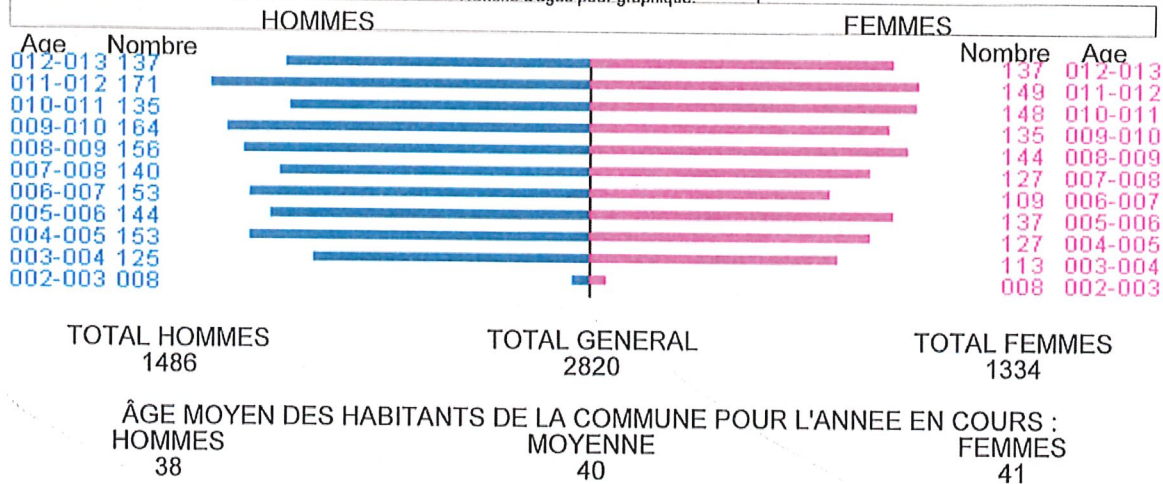
31/12/2021

Avec registre d'attente:

Non

Tranche d'âges pour graphique:

1



Concerne la population de 0 à 100 ans toute nationalité confondue

Source : service Population

Graphique du nombre d'habitants en fonction de l'âge à la date du : 19/12/2024
(19/12/2024 15:48:28)

Liège

Liège

Commune de Grâce-Hollogne

Catégorie de sélection:

Codé postal:

Type de quartier:

Naissance du

Nationalité:

Registre d'inscription:

Langue d'inscription:

Date de sélection: 19/12/2024

Codé rue:

Quartiers:

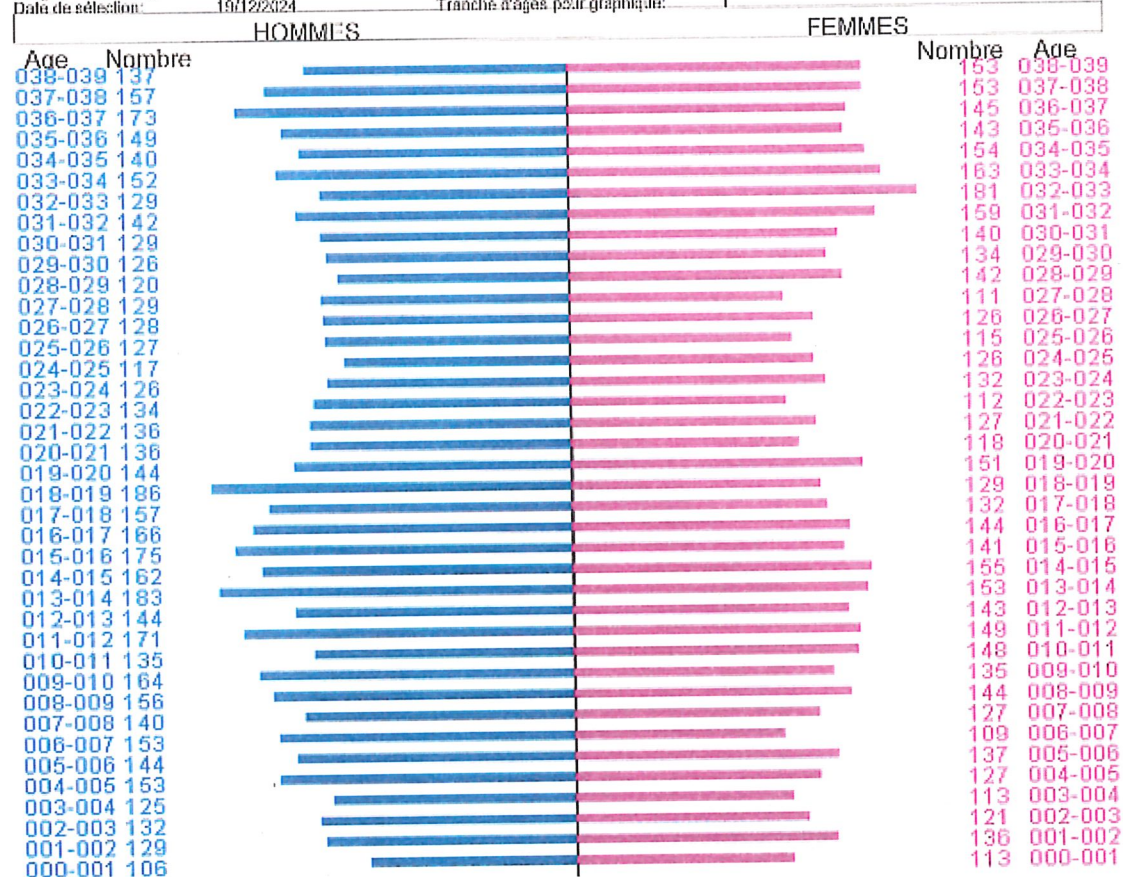
EU

Avec registre d'attentes:

Non

Tranche d'âges pour graphique:

1



TOTAL HOMMES
11534

TOTAL GENERAL
23392

TOTAL FEMMES
11858

ÂGE MOYEN DES HABITANTS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE EN COURS :
HOMMES 38 MOYENNE FEMMES 41

Graphique du nombre d'habitants en fonction de l'âge à la date du : 19/12/2024
(19/12/2024 15:48:29)

Liège

Liège

Commune de Grâce-Hollogne

Catégorie de sélection

Code postal

Type de quartier

Métropole ou

Nationalité

Registre d'inscription

Langue d'inscription

Date de sélection: 19/12/2024

Code rue:

Quartier:

ou

Avec registre d'attente:

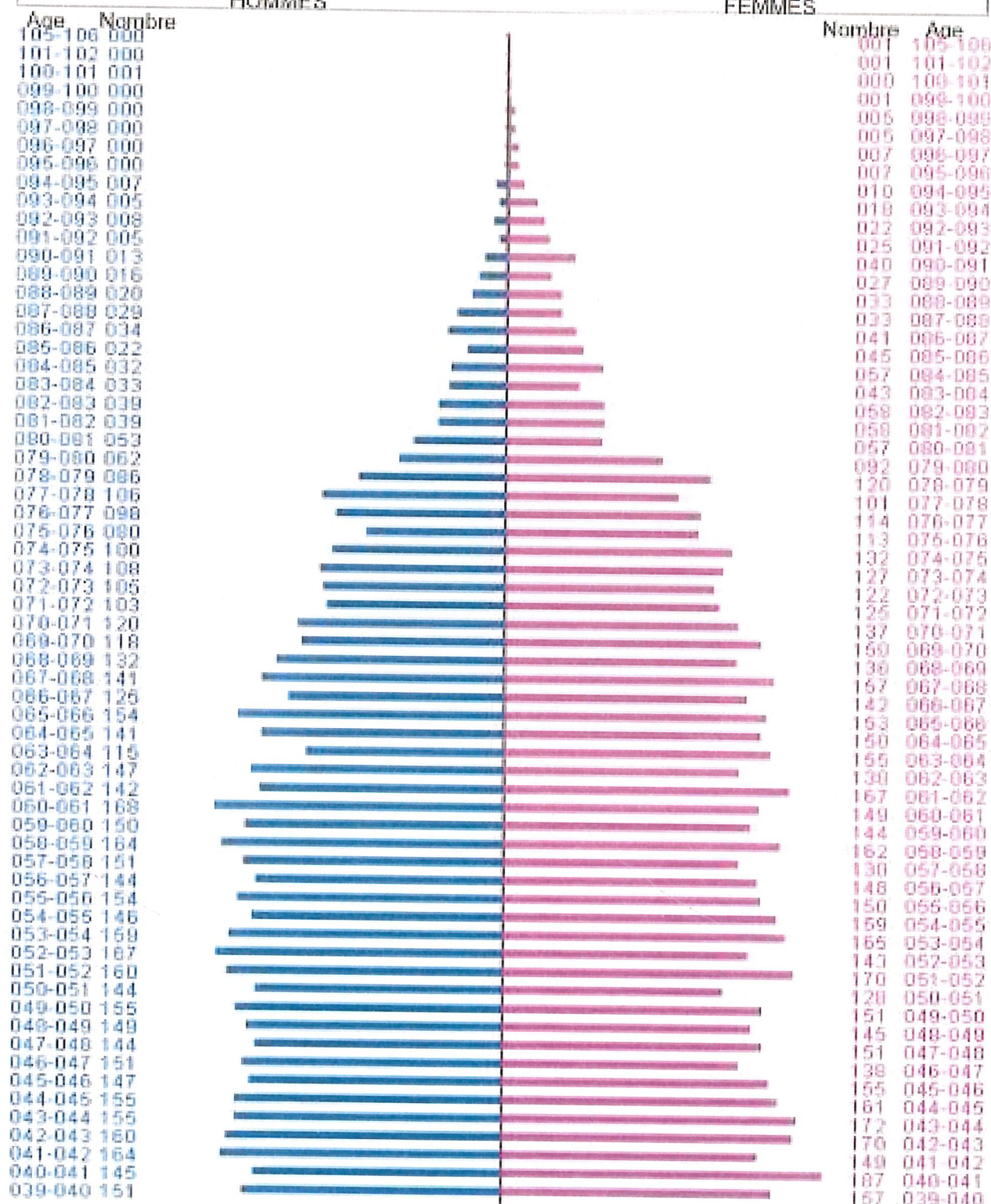
Tranche d'âge pour graphique:

Non

1

HOMMES

FEMMES



3. Identification des opérateurs d'accueil

Les opérateurs suivants renouvellent leur demande d'agrément individuel :

1. Service communal de l'Enseignement : accueil extrascolaire

Rue Joseph Heusdens, 24 (Chef de bureau : Virgine POLIS ; Coordinatrice ATL : Jenny MUNGIOVI)

Lieux d'accueil extrascolaire :

- Ecole de Bierset : Avenue de la Gare, 207
- Ecole en immersion de Velroux (site Club) : rue du Village, 75
- Ecole en immersion de Velroux : rue du Village, 115
- Ecole en immersion de Velroux : rue du Village, 131
- Ecole des Champs : rue des Champs, 75
- Ecole des Champs – implantation d'Aulichamps : rue Aulichamps, 36
- Ecole des Champs – implantation Germinal : rue Germinal, 21-23
- Ecole des Champs – implantation du Tanin : rue du Tanin, 27
- Ecole Julie et Mélissa – implantation Degive : rue Antoine Degive, 3
- Ecole Julie et Mélissa – implantation de Crotteux : rue Méan, 45
- Ecole Georges Simenon : rue Ernest Renan, 30
- Ecole Georges Simenon – implantation des Alliés : rue des Alliés, 33
- Ecole Sinibaldo Basile : rue Paul Janson, 187

2. ASBL PO des Ecoles Catholiques de la Haute-Meuse Liégeoises – rue Houlbouse, 83 à 4400 FLEMALLE

- Ecole libre Saint-Etienne : rue Michel Body, 10
- Ecole libre Saint-Joseph : rue du Tanin, 27A (Directrice F.F. : Véronique GRIMONT)

3. ASBL PO des écoles libres de Montegnée et Grâce-Hollogne – rue Thierbise, 64 à 4420 Saint-Nicolas (Montegnée)

- Ecole libre Sainte-Thérèse : rue Adrien Materne, 109 (Directeur : Emmanuel MASSIGNAN)

4. ASBL PO des Ecoles Catholiques de la Haute-Meuse Liégeoises – rue Houlbouse, 83 à 4400 FLEMALLE

- Ecole libre d'Hozémont : rue du Onze Novembre, 22 (Directrice : Pauline FRANKINET)

5. ASBL Village des Benjamins

Rue Ernest Renan, 30 (Coordinatrice : Maud SCHILS)

Les opérateurs suivants sont partenaires du programme CLE :

1. Stations de Plein Air Liégeoises - ASBL le Château de Hollogne

Rue de Bierset, 6 (Coordinatrice : Anne-Sophie VANDERMEER)

⇒ Titulaire d'un agrément centre de vacances

2. Service communal des Sports : plaines de vacances et stages multisports

Rue Joseph Heusdens, 24 (Employés : Francis GHYSE, Benjamin HEYSECOM et Bertrand MALI)

⇒ Titulaire d'un agrément centre de vacances

3. Service communal de la Jeunesse : stages et excursions durant les congés scolaires

Rue Joseph Heusdens, 24 (Chef de bureau : Isabelle DURIAU ; Educatrice spécialisée : Matilde COLSON)

4. Bibliothèque communale

Rue des Alliés, 33 (Chef de bureau : Isabelle DURIAU ; Bibliothécaires : Fabienne MEUL, Anne LEMMENS et Amandine PIROTTE)

Les opérateurs suivants sont partenaires du programme CLE, en tant que prestataires de service (partenaires réguliers) :

1. Académie Marcel Désiron

Chaussée Freddy Terwagne à 4540 AMAY (Directrice : Dominique Swinnen. Cours dispensés à l'école communale des Champs – rue des Champs, 75)

2. Let's Sport ASBL

Rue de Montigny, 5 C à 4217 HERON (cours de psychomotricité tous les samedis matins et stages dispensés durant les congés scolaires à l'école communale de Bierset – Avenue de la Gare, 207)

3. Cap Sciences ASBL

Rue de la Terre Franche, 61 à 5310 Longchamps (une semaine de stage chaque été)

4. Les Anges hantés ASBL

Rue des Kessales, 181 à 4101 Seraing (une semaine de stage chaque été)

5. Sports Chez Nous ASBL

Rue de la Westrée, 49 à 4360 OREYE (une semaine durant le congé de printemps et d'été)

6. English Move ASBL

Rue Marcel-Remy, 6 à 4030 Liège (cours d'anglais dispensés deux fois par semaine à l'école communale de Bierset depuis la rentrée 2024-2025)

7. Petite Ferme de Roloux ASBL

Rue de Horion, 33 à 4347 ROLOUX, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (partenariat durant les stages avec leurs animations mobiles : jus de pomme, beurre, laine, poulailler ambulant, ruche, etc.)

4. Constat de l'analyse des besoins révélés dans l'état des lieux

Lors de la réalisation de l'état des lieux de l'accueil extrascolaire, certains besoins ont été soulevés par les différents intervenants (opérateurs, parents, enfants) :

1. L'information aux parents

- Créer une brochure annuelle reprenant les activités existantes sur la commune (clubs sportifs et activités extrascolaires)

2. Les horaires

- Ouvrir les milieux d'accueils dès 7h et fermer à 18h.

3. Les infrastructures d'accueil

- Certaines sont à rafraîchir. Espaces extérieurs à aménager : plus d'espaces verts, ajouter des modules, des balançoires, des bancs, etc.

4. Offre (contenu et tranches d'âge)

- Diversifier davantage les stages et les activités proposés après l'école (activités plus artistiques : cuisine, peinture, dessin, etc.) ;
- Davantage de stages et d'activités dès 2,5 ans.

5. Objectifs généraux et spécifiques

4 objectifs généraux sont poursuivis par le Décret ATL :

- **L'épanouissement global des enfants** par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
- **La cohésion sociale** en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu.
- **La facilitation et la consolidation de la vie familiale**, notamment, en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.
- **La qualité de l'accueil**, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

Objectifs spécifiques 2020 – 2025 - Bilan :

- ✓ Elargir les plages horaires de l'accueil des enfants (7h – 18h) pour les écoles dont les parents sont en demande ;
- ⇒ Objectif non atteint car budget conséquent à dégager. La demande va être réitérée durant cette législature.
- ✓ Transmettre l'information concernant les stages plus tôt aux parents ;

⇒ La brochure été est envoyée en mai après les vacances de printemps et l'information relative aux stages durant l'année scolaire est transmise au fur et à mesure durant l'année scolaire.

✓ Maintenir le niveau de qualité actuel.

⇒ Tout ce qui existait est maintenu 😊

Objectifs spécifiques 2025 – 2030 :

- ✓ Elargir les plages horaires de l'accueil des enfants (7h – 18h) dans les écoles ;
- ✓ Améliorer encore l'information aux citoyens relative à l'Accueil Temps Libre par le biais d'une brochure annuelle ;
- ✓ Mettre en place plus d'activités artistiques ;
- ✓ Mettre en place davantage de stages pour les enfants dès 2,5 ans ;
- ✓ Maintenir le niveau de qualité actuel.

6. Modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil

Différentes collaborations existent :

- Collaboration entre les milieux d'accueil et certaines structures comme la maison de repos « Serenitas palace » et le centre d'accueil pour demandeurs d'Asile de la Croix-Rouge « l'Envol ». Les enfants s'y rendent une fois par mois afin de réaliser des activités avec les résidents sur des thèmes spécifiques ;
- Partenariat avec le service communal de la Culture – Jeunesse, notamment pour la mise en place de stages à moindre coût (congrès de détente et de printemps, pour les enfants de 6 à 12 ans domiciliés sur la commune) ;
- Partenariat avec le service communal des Sports pour, notamment, l'occupation des locaux et salles de gym par les opérateurs, la réalisation d'une

brochure annuelle et la mise en place d'un week-end découverte des sports et activités extrascolaires (en projet), etc. ;

- Partenariat entre les différents opérateurs pour la participation à des formations (de base et continues) ;
- Partenariat avec l'Académie Marcel Désiron pour la mise en place de cours dispensés au sein de l'école communale des Champs durant l'année scolaire ;
- Partenariat avec différentes ASBL qui organisent des stages sur le territoire (ASBL Racing Club de Chaudfontaine, ASBL Sport chez Nous, Les Anges Hantés ASBL, ...) ;
- Partenariat avec l'ASBL English Move qui dispense des cours d'anglais deux fois par semaine à l'école communale de Bierset depuis la rentrée 2024-2025 ;
- Réunions trimestrielles avec le personnel accueillant extrascolaire du communal et du libre en présence de l'Echevine de l'Enseignement ;
- CCA organisée en tournante dans des lieux d'accueil différents à chaque fois ce qui permet de mieux voir et visiter les différents lieux ;
- Travail par projet les mercredis après-midi (potager, le respect, la journée de l'extracool, etc.) ;
- ...

7. Modalités d'information aux usagers potentiels

- ➔ Une brochure intitulée « Activ'été » paraît dans le courant du mois de mai et reprend toutes les activités organisées sur la commune destinées aux enfants de 2,5 à 16 ans. Cette brochure permet un échange « win-win » entre opérateurs et membres de la CCA.
- ➔ Publication des stages sur le site communal avec lien pour l'inscription ainsi que sur le Facebook de la commune ;
- ➔ Des folders sont distribués au sein des écoles de l'entité afin de promouvoir les stages communaux organisés par le service des Sports ainsi que ceux d'autres partenaires ;

→ Plateforme APSCHOOL via laquelle les informations sont diffusées aux parents (publicités de stages, folder et autres) ainsi qu'aux accueillant(e)s extrascolaires ;

→ Des réunions trimestrielles ont lieu entre les accueillant(e)s extrascolaires, tous réseaux confondus, et la Coordinatrice ATL. En dehors de ces réunions, la Coordinatrice ATL est disponible pour tout renseignement, organisation de partenariats et en cas de conflits éventuels entre accueillantes ou problèmes rencontrés avec les enfants et/ou les parents.

8. Modalités de répartition des moyens publics octroyés aux secteurs

La commune inscrit chaque année au budget une somme qui est allouée à l'organisation de l'accueil extrascolaire dans l'enseignement communal et libre, notamment pour :

1. L'ASBL Village des Benjamins ;
2. L'organisation des plaines de vacances ;
3. L'organisation des stages communaux (stages sportifs et stages mis en place par le service ATL pour les 2,5 – 12 ans et le service Jeunesse pour les 6 – 12 ans) ;
4. La publicité des stages, notamment via la brochure Activ'été ainsi que pour sa distribution ;
5. L'intervention au niveau des cours dispensés par l'Académie Marcel Désiron (musique, théâtre, guitare) à hauteur de 40€/élève inscrit et domicilié sur la commune ;
6. L'intervention au niveau de l'organisation du stage dispensé par l'ASBL Cap Sciences, une semaine durant l'été ;
7. L'intervention au niveau du partenariat établi avec l'ASBL Petite ferme de Roloux pour ses animations mobiles lors des stages communaux ;
8. La formation des accueillant(e)s : en effet, depuis février 2024, les accueillant(e)s du réseau communal sont rémunéré(e)s lorsqu'ils/elles vont en formation (de base ou continue) et celles du réseau libre depuis janvier 2025 ;
9. Les réunions trimestrielles : les accueillant(e)s du réseau communal sont rémunéré(e)s lorsqu'ils/elles viennent aux réunions organisées par la Coordinatrice ATL et celles du réseau libre depuis janvier 2025 ;
10. Les conférences pédagogiques : les accueillant(e)s du réseau communal sont rémunéré(e)s lorsqu'ils/elles participent à des formations avec les enseignants durant les conférences pédagogiques, quand le sujet traite également de l'accueil extrascolaire ;

11. Le Partenariat Automne-Détente (PAD) : une subvention est octroyée par l'ONE lorsqu'on réalise un partenariat avec une ASBL durant le congé d'automne et de détente ;
12. Etudes dirigées ciblées : Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, des études dirigées ciblées gratuites sont organisées 3 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi) dans certaines implantations scolaires afin d'aider les enfants en difficultés. Celles-ci sont encadrées par des instituteurs et les élèves ont été préalablement sélectionnés suite à un conseil de classe ;
13. Achat annuel de matériel pour l'accueil extrascolaire : chaque fin d'année scolaire, un budget de 5€/enfant est accordé à tous les lieux d'accueil afin de commander du matériel pour la rentrée scolaire ;
14. Réalisation et distribution de la brochure Activ'été.

9. PAD

Le Décret du 30 mars 2022 relatif à la réforme des rythmes scolaires annuels prévoit aux articles 214 à 216, un dispositif de subventionnement d'activités spécifiques pendant les congés scolaires de détente (Carnaval) et d'automne (Toussaint). Cette réglementation est insérée dans le Décret ATL par un point supplémentaire à l'article 15 §1er et par un nouvel article 37 bis.

Dès lors, depuis l'année scolaire 2022-2023, un partenariat était établi avec l'ASBL CSM, à raison de deux fois par an, durant les congés d'automne et de détente. En effet, cette ASBL était déjà présente au sein de l'école communale de Bierset et il allait de soi d'établir une convention de partenariat dans ce cadre avec elle.

Effet sur l'offre d'accueil notamment sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans et des enfants issus de familles précarisées :

Les stages étaient complets d'autant plus que les demandes sont assez conséquentes pour les enfants dès 2,5 ans ce qui faisait la force de notre partenariat. Les familles précarisées avaient la possibilité de payer le stage en plusieurs fois.

Mise en lien des opérateurs d'accueil : rôle de la Coordination ATL, de la CCA, freins et facilitateurs, ...

La Coordinatrice ATL est le lien et le relais entre les opérateurs et transmet les informations à la CCA en réunion. C'est elle qui complète la convention et qui introduit la demande sur le Portail ONE. La difficulté principale se trouvait dans l'encodage des moniteurs et des présences sur le Portail ONE car, pour ce faire, il fallait se mettre en relation avec les ressources humaines de l'ASBL afin d'obtenir les informations.

Modalités de partenariat : sur quoi a-t-il porté (mise à disposition de personnel, partage de matériel, de locaux, etc.) ? Comment s'est passée la collaboration ?

La commune met à disposition les locaux gratuitement aux ASBL (notamment la salle de gymnastique, les classes, les toilettes, la cour de récréation, le réfectoire) et en contrepartie, l'ASBL doit respecter les critères suivants :

- Coût d'inscription maximum de 100 €/semaine par participant ;
- Dégressivité du coût d'inscription en fonction du nombre d'enfants de la même famille ;
- Ne pas exercer d'activités à caractère commercial ;
- Les animateurs doivent être en possession d'un extrait de casier judiciaire (modèle 2) vierge de toute infraction daté de moins de trois mois ;
- Donner une priorité aux enfants domiciliés à Grâce-Hollogne ;
- Obligation de promouvoir l'activité au sein de toutes les écoles de l'entité, tous réseaux confondus ;
- Afficher la publicité sur le site Internet communal ;
- Conclure une convention d'occupation de locaux avec l'association concernée ;

L'ASBL apporte une malle avec du matériel spécifique aux activités et met à disposition le nécessaire pour la sieste ainsi que le coordinateur et les animateurs. Les inscriptions, les présences et la perception de la PFP se font par le partenaire également. Dès lors, 100% de la subvention est perçue par la commune, opérateur agréé.

La collaboration était assez fluide cependant, la communication était parfois compliquée étant donné le turn-over assez fréquent au sein du personnel de l'ASBL.

Perspectives pour l'avenir : pérennité de certains PAD ? De nouveaux PAD envisagés ?

Le CSM ASBL étant en faillite depuis le début d'année 2025, nos partenariats ont été rompus. Cependant, un PAD pourrait être établi avec l'ASBL Let's Sport dès l'automne 2025.

ILLUSTRATIONS

